

Premier secours

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **20 (1974)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le montant de la taxe d'inscription s'élève à fr.s. 10.—, tandis que les frais effectifs pour les séjours dans des homes ou colonies varient entre fr.s. 15.— et fr.s. 27.— par jour et par enfant, tout compris. Le voyage est très avantageux lorsque les enfants peuvent venir en Suisse par vol charter. Lorsque cela est nécessaire, la Pro Juventute peut accorder une contribution (au maximum fr.s. 300.— ou selon entente) par enfant à ces frais de voyage élevés. Les enfants voyageant en groupe seront accueillis aux gares frontalières et ceux venant d'outre-mer seront accueillis à l'aéroport et accompagnés pour la poursuite du voyage.

Les inscriptions doivent parvenir à **Zurich**, par l'intermédiaire des représentations suisses à l'étranger, jusqu'au **8 avril 1974**. Les formulaires d'inscription, ainsi que tous renseignements complémentaires, peuvent être obtenus auprès des représentations diplomatiques et consulaires ou directement auprès de la Pro Juventute, Seefeldstrasse 8, 8022 Zurich.

Possibilités d'aide durant toute l'année.

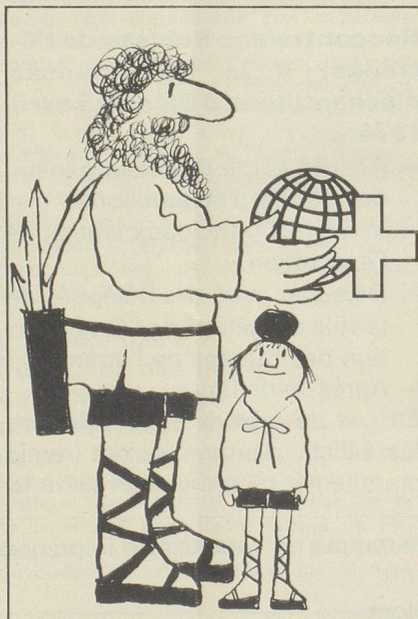
Les enfants suisses de l'étranger (de tout âge): l'Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances s'occupe, en collaboration avec les institutions d'utilité publique et les services publics,



des enfants pour lesquels un séjour de longue durée en Suisse est indiqué pour des raisons de scolarité, de préparation à une formation professionnelle ou de diffi-

cultés d'ordre social ou éducatif. Ces cas ne sont pris en charge que si, les possibilités dans la famille ayant été examinées attentivement, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée. Lors de l'établissement du plan de financement il faut tenir compte de ce que pour ces placements qui s'échelonnent souvent sur plusieurs années, nos moyens ne nous permettent pour le moment que de combler un déficit, de prendre à notre charge les primes de caisse — maladie et d'assurance, et d'offrir nos services en donnant des conseils et en procurant des places. Lorsque les frais ne peuvent être supportés par les parents, il y a lieu d'adresser en tout premier lieu une demande de subsides aux communes d'origine ou à des fonds privés. Pro Juventute

Premier secours



S'il devait vous arriver quelque chose, le **Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger** paie jusqu'à concurrence de fr.s. 40 000.— en espèces.

«Ménage ce qui est neuf, répare ce qui est vieux, autrement tu ne

parviendras à rien!» Cette sentence ne convient pas du tout à notre monde de gaspillage. Bouteilles, papier, tout est destiné à être jeté. A l'époque de nos grands-pères on ne portait un manteau que le dimanche. Quel mode de vie chois-tu? Nos aïeux auraient dit: se tirer d'affaire soi-même — prévoir — économiser. De nos jours on préfère dire: jeter — ne pas se faire de soucis?

Mais nos grands-parents étaient-ils vraiment les seuls à devoir se soucier de leur existence?

Que se passe-t-il aujourd'hui si vous perdez vos moyens d'existence par suite de guerre, de troubles civils ou de mesures coercitives? Votre grand-père aurait dû se tirer de ce mauvais pas tout seul, mais vous, vous pouvez recevoir une indemnité forfaitaire du **Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger**, car il existe depuis 1958! Vous pouvez choisir vous-même le montant de l'indemnité forfaitaire et effectuer soit *un versement d'épargne unique*, soit *annuel*. Que se passe-t-il avec les mon-

tants que vous versez? Ils vous seront *entièrement ou partiellement remboursés*, que vous ayez ou non reçu une indemnité forfaitaire.

La vie est aujourd'hui plus facile qu'autrefois. Le Fonds de solidarité vous aide, en cas de perte de vos moyens d'existence, et vous permet de constituer une épargne sûre, avec garantie de la Confédération.



Vous obtiendrez les renseignements complémentaires et les formulaires d'inscription auprès de toutes les représentations diplomatiques et consulaires ou directement au Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.

◀ En toute sécurité comme un oiseau

La Suisse au fil des jours

11 octobre

Concernant le conflit au Proche-Orient, le Conseil fédéral rappelle que, fidèle à sa tradition humanitaire, la Suisse fera tout ce qui dépend d'elle pour favoriser l'action du Comité international de la Croix-Rouge.

Pour la première fois en Suisse, deux cardiologues de Lausanne ont posé sur une patiente un stimulateur cardiaque fonctionnant non pas au moyen d'une pile électrique, mais avec une pile produisant de l'énergie nucléaire.

12 octobre

L'Italie décrète le blocus des exportations de pétrole à destination des pays non membres de la CEE, de la Suisse en particulier.

15 octobre

M. Brugger présente le projet de loi sur l'encouragement de la construction et de l'accession à la propriété de logements. Les mesures envisagées permettront, en ce qui concerne les logements d'utilité publique, d'abaisser les loyers initiaux de 20, 30 ou 40%.

16 octobre

Pour augmenter les revenus agricoles dans les régions de montagne, un projet de loi visant à

augmenter de 20 à 25% les contributions versées aux éleveurs est adressé aux gouvernements cantonaux.

La Société des médecins de Schaffhouse a décidé de renoncer à l'adaptation des honoraires au coût de la vie. Elle entend par là contribuer concrètement à la lutte contre la hausse constante des frais médicaux.

18 octobre

Le Conseil fédéral décide d'accueillir des réfugiés en provenance du Chili, Chiliens ou non, jusqu'à concurrence de deux cents.

20 octobre

A Rome, le match décisif du groupe 6 pour la qualification au tour final de la Coupe du monde se termine par la victoire de l'Italie contre la Suisse, 2 à 0.

22 octobre

M^{lle} Agnès Wyss a été élue directrice de la station de Kandersteg. Elle est ainsi la première femme de Suisse à être nommée à un tel poste.

M. Kurt Schmid, 53 ans, directeur de Swissair pour l'Amérique du Sud, a été enlevé dans son bureau à Buenos Aires.

23 octobre

L'école professionnelle pour futurs marins, qui permettra de mieux assurer la navigation sur le Rhin, a ouvert ses portes au port de Bâle.

24 octobre

45 000 litres de mazout, échappés d'une citerne, se sont répandus dans l'Allondon, Vaud. On estime que le 80% de la microflore et de la microfaune ont été détruites.

Le Parti socialiste suisse décide de lancer une initiative pour un impôt sur la richesse.

25 octobre

Le Championnat européen de la coiffure, organisé par l'Association suisse des maîtres-coiffeurs, s'est déroulé pendant trois jours à Lausanne.

Une décision a été prise: la pouponnière Nestlé à Lausanne, destinée à l'origine à servir d'établissement modèle, s'émancipera, afin de répondre aux besoins sociaux actuels.

26 octobre

La Société zuricoise des médecins a pris position dans la lutte contre la pollution de l'air et souligne la nécessité de l'urgence d'une diminution énergétique des gaz d'échap-